

Coopération avec les plateformes numériques : l'exemple du REFRAM



Luxembourg, 9-10 octobre 2025

Réunion annuelle du



❖ La création du REFRAM

- Statuts adoptés à Ouagadougou le 1^{er} juillet 2007
- Peuvent rejoindre le REFRAM les régulateurs des médias dont l'Etat est membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Un des 16 réseaux institutionnels de la Francophonie*

❖ Les membres

- 32 autorités de régulation des médias, depuis l'adhésion de l'Autorité de régulation des communications sociales du Cap-Vert en janvier 2025
- Répartition géographique : Afrique subsaharienne, Amérique du Nord, Europe, Proche et Moyen-Orient

(* les réseaux institutionnels de la Francophonie œuvrant dans les domaines de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, selon la déclaration de Bamako du 3 novembre 2000)



Un réseau rassemblant
« Les institutions en charge
de la régulation des
médias des Etats qui ont le
français en partage »

Extrait des Statuts du REFRAM

❖ Gouvernance

- Exécutif composé d'une présidence, d'une vice-présidence et d'un secrétariat permanent
- **Présidence tournante** : tous les deux ans, la vice-présidence succède automatiquement à la présidence en exercice
- Secrétariat permanent statutairement exercé par l'Arcom.



Au centre, Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom, transmet la présidence du REFRAM à Mamadou Oumar NDIAYE, président du CNRA du Sénégal (à gauche) qui lui-même transmet la vice-présidence à Mohamed Abdallahi LAHBIB, président de la HAPA de Mauritanie (à droite), Dakar, le 28 janvier 2025 (© CNRA)

❖ Feuille de route 2022-2024

- Adoptée à l'issue de la 7^e conférence des présidents organisée les 6 et 7 octobre 2022 par l'Arcom au siège de l'UNESCO à Paris.
- **Objectif principal** : *l'adaptation de la régulation des médias aux enjeux et défis soulevés par les plateformes numériques*
- **Axes prioritaires** :
 - Le cadre juridique, les méthodes et outils de régulation des contenus en ligne
 - La protection des droits d'auteur et la lutte contre le piratage
 - L'éducation aux médias en ligne.

+
« Tout sujet relatif à la régulation audiovisuelle et des contenus en ligne, en particulier en matière de pluralisme politique hors et en période électorale, de lutte contre la manipulation de l'information et de lutte contre les incitations à la haine et les discriminations »

❖ Feuille de route 2025-2026

- Adoptée à l'issue de la 8^e conférence des présidents organisée les 27 et 28 janvier 2025 à Dakar par le Conseil national de régulation de l'audiovisuel.
- **Objectif principal** : *contribuer au développement d'un espace numérique respectueux de la démocratie et des droits de l'Homme et favorisant la diversité culturelle et linguistique*
- **Axes prioritaires** :
 - La *mise en place du Forum* visant à pérenniser un dialogue de haut niveau entre les régulateurs et les plateformes numériques ;
 - La participation active au *Forum mondial des régulateurs* initié avec l'UNESCO ;
 - Le *développement de l'intelligence artificielle* dans le secteur audiovisuel et pour les régulateurs ;
 - La *protection du droit d'auteur et la lutte contre le piratage*.

+

« Tout sujet relatif à la régulation audiovisuelle et des contenus en ligne, en particulier en matière de pluralisme politique hors et en période électorale, de lutte contre la manipulation de l'information et de lutte contre les incitations à la haine et les discriminations »

❖ Coopération avec d'autres réseaux de régulateurs

- Avec le groupe des régulateurs européens des services de médias (l'ERGA) et le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (le RIARC) :
 - Organisation de conférences communes
 - Invitations mutuelles
 - Adoption avec le RIARC de la Déclaration d'Abidjan et signature du Protocole d'engagement volontaire du 24 avril 2024



La présidente de la HACA du Maroc et du RIARC, le président de la HACA de Côte d'Ivoire et l'ancien président de l'Arcom, président du REFRAM, lors de la Conférence d'Abidjan du 24 avril 2024 (© HACA CI)

❖ Coopération avec l'UNESCO

- Déclaration commune du 23 février 2023 de six réseaux de régulateurs lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO « *Pour un Internet de confiance – Réguler les plateformes numériques pour l'information comme bien public* » et participation à l'élaboration des Principes pour la gouvernance des plateformes numériques

MEDIA BOARD
European Board for Media Services



Les signataires de la Déclaration commune à Paris, 23 février 2023 (© RP)

→ L'objectif de garantir la liberté d'expression, tout en protégeant les droits fondamentaux, et de consolidation de la démocratie, qui sous-tend ces principes, est partagé par les autorités de régulation réunies au sein du REFRAM.



❖ Coopération avec l'UNESCO

Le REFRAM est **membre fondateur** du **Forum mondial des régulateurs** créé le 18 juin 2024 à l'occasion de la Conférence internationale sur la régulation des plateformes de Dubrovnik.

Le sont également : le RIARC, le RIRM, la PRAI, le GOSRN, l'ERGA* et l'EPRA.

(* Aujourd'hui le Comité européen des médias)



MEDIA BOARD
European Board for Media Services



epra



Global
Online Safety Regulators
Network



❖ La Conférence d'Abidjan des 23-24 avril 2024

Adoption de la [Déclaration d'Abidjan](#) sur le renforcement du dialogue entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone.



De droite à gauche : Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Arcom et du REFRAM, René BOURGOIN président de la HACA de Côte d'Ivoire et vice-président du RIARC et Latifa AKHARBACH, présidente de la HACA du Maroc et du RIARC (© HACA CI).

Signature d'un [protocole d'engagement volontaire](#) avec trois grandes plateformes en ligne : Meta, TikTok et X/Twitter, Google soutenant l'initiative.

❖ Le Forum de dialogue

- Créé par le **Protocole d'engagement volontaire** signé le 24 avril 2024 à Abidjan.
- **Objectifs**
 - Soutenir le développement d'un **internet plus sûr sur le continent africain et dans l'espace francophone**
 - Porter un **dialogue structuré et pérenne** avec les représentants des plateformes en ligne ;
 - Assurer le **suivi de la mise en œuvre des engagements du protocole d'Abidjan** ;
 - Identifier des marges de progression.
- **Parties prenantes**
 - Le REFRAM, le RIARC et les régulateurs membres ;
 - 4 grandes plateformes en ligne : **Meta, TikTok, X et Google** ;

avec la participation et le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie.

❖ Le Forum de dialogue

▪ Processus

- Printemps 2025 : transmission d'un **questionnaire aux quatre plateformes** visant à évaluer l'avancement des engagements pris dans le cadre du protocole d'Abidjan et analyse des premières réponses
- 10 juillet 2025 : **réunion préparatoire** au Forum de dialogue et restitution des réponses
- 1^{er} et 2 décembre 2025 : **Forum de dialogue**

▪ Thèmes abordés

- La coopération entre les régulateurs et les plateformes ;
- La transparence et l'accessibilité des services des plateformes ;
- Les moyens mise en place pour la modération ;
- Les liens avec la société civile et le monde universitaire.

+

- L'appel de Villers-Cotterêts.



Réunion préparatoire au siège de l'Arcom, Paris, le 10 juillet 2025 (© Arcom)

❖ L'Appel de Villers-Cotterêts du 4 octobre 2024

Le texte adopté à l'occasion du Sommet de la Francophonie appelle les plateformes numériques à « *amplifier leurs efforts et leurs engagements en faveur d'un espace numérique inclusif, pluraliste, de qualité et de confiance* ».

- 5 axes prioritaires :
 - Assurer une plus grande **transparence**, diversité et proximité
 - Assumer plus avant leurs **responsabilités** en matière de modération des contenus
 - Contribuer à **mieux protéger** les sociétés et les espaces informationnels francophones des risques liés à l'utilisation de leurs services
 - Contribuer à la **diversité culturelle et linguistique** et à la juste rémunération de la création
 - Contribuer à l'inclusion numérique et à la formation des usagers pour l'avènement de **citoyens numériques** francophones
- Consécration des travaux du REFRAM et une assise inédite pour son action dans le domaine de la régulation des plateformes numériques.



www.refram.org
secretariat@refram.org

